

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank. Imprimé par Xavier Teissedre <u>pour son seul usage</u> (ab. n° 13929)

« Le numérique impose d'associer les bibliothécaires au processus de recherche » (C. Péralès, ADBU)

Paris - Publié le mardi 21 novembre 2017 à 13 h 19 - Essentiel n° 106765

« Cette année, le thème de notre journée d'étude "Les bibliothécaires, acteurs de la recherche" avait pour ambition de mettre en lumière les mutations que connaît aujourd'hui le cycle de la gestion de l'information scientifique : le numérique impose en effet que les bibliothécaires soient associés au processus de recherche dès le démarrage d'un projet scientifique (...) Pour correctement gérer le numérique, il faut avoir une approche beaucoup plus décloisonnée des métiers, et beaucoup plus intégrée de la chaîne de production des connaissances », déclare Christophe Péralès, président de l'<u>ADBU</u>, le 15/11/2017 à News Tank.

Il s'exprime après le congrès annuel de l'ADBU, qui s'est tenu à Lille du 17 au 19/10/2017.

Interrogé sur sa vision des enjeux en matière d'archives ouvertes, il déclare : « Les plate-formes comme <u>HAL</u> ou Humanum font un très bon travail, mais l'existence de plateformes nationales ne fait pas tout. Il ne s'agit pas de créer un data center dans chaque université, car ce sont de gros équipements coûteux et énergivores qu'il faut mutualiser. Mais si l'on veut que les chercheurs s'emparent des grandes plateformes nationales, il faut qu'il y ait des sortes d'ambassadeurs dans les établissements. Les bibliothécaires sont ces ambassadeurs naturels. Aux plateformes nationales de s'appuyer sur la culture réseau de la profession pour fédérer ces énergies de manière efficace, comme ont su le faire l'<u>Abes</u> ou Couperin. »

Christophe Péralès annonce par ailleurs que le comité de pilotage de la BSN sera renommé « Comité science ouverte » en 2018. « Ceci est dû à la fois du fait de la refonte en cours de la structure de la BSN (beaucoup des objectifs qui lui avaient été fixés à l'origine ont en effet été atteints avec succès), et des orientations de plus en plus marquées, aussi bien au niveau européen que national, vers l'open science, dont témoigne par exemple le soutien recueilli par le récent appel de Jussieu. »

« Toute la réflexion du Comité science ouverte, dans les mois à venir, sera de réfléchir à l'articulation entre la politique de bibliodiversité soutenue par les signataires de l'appel de Jussieu, et les négociations à conduire vis-à-vis des éditeurs Springer (dont le groupement de commandes national arrive à terme en décembre 2017) et Elsevier (décembre 2018) », détaille-t-il.

Négociations avec les éditeurs, <u>TDM</u>, données de la recherche... Christophe Péralès revient sur les enjeux qui attendent l'ADBU en 2018.

Christophe Péralès répond à News Tank

Que retirez-vous du congrès 2017 de l'ADBU, qui s'est tenu le 19/10/2017 à Lille?

Christophe Péralès: Le congrès annuel est l'événement le plus politique de l'année pour l'ADBU, l'occasion pour nous de montrer que les questions relatives aux bibliothèques et à la gestion de l'information scientifique sont étroitement liées aux évolutions les plus actuelles de l'écosystème de l'<u>ESR</u>.

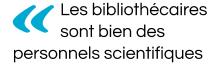
Cette année, le thème de notre journée d'étude « Les bibliothécaires, acteurs de la recherche » avait pour ambition de mettre en lumière les mutations que connaît aujourd'hui le cycle de la gestion de l'information scientifique.

Le numérique impose en effet que les bibliothécaires soient associés au processus de recherche dès le démarrage d'un projet scientifique, car la gestion de l'information est une donnée associés de la méthodologie mise an acurre et du process

Le numérique impose que les bibliothécaires soient associés au processus de recherche dès le démarrage

née essentielle de la méthodologie mise en œuvre et du processus de production de connaissances.

Parce qu'elle est numérique, cette information réclame que le cycle de vie de l'information (production, gestion, signalement, diffusion, valorisation, évaluation, conservation) soit pensé très en amont, au risque d'être moins efficient, voire d'aboutir à des impasses (perte d'information, production d'une information non exploitable informatiquement, difficultés à la diffuser, à la valoriser, etc.).



Dire cela, c'est rappeler que les bibliothécaires, sans être des chercheurs - il n'y a pas de mélange des genres - sont bien des personnels scientifiques, et pas seulement des gestionnaires techniques : le travail des bibliothécaires a à voir avec

les contenus, et le processus même de production du savoir.

Pour correctement gérer le numérique, il faut avoir une approche beaucoup plus décloisonnée des métiers, et beaucoup plus intégrée de la chaîne de production des connaissances. Les études de cas présentés lors du colloque ont clairement montré que cette approche se traduisait déjà en actes sur le terrain, d'ailleurs à la demande des chercheurs eux-mêmes, qui lorsqu'ils prennent conscience des possibilités offertes par ces collaborations plus étroites, les apprécient beaucoup.

Quelles suites donner au congrès ? Quels enjeux attendent l'ADBU ?

Notre action à l'ADBU vise à rompre avec une forme d'isolationnisme, qui n'est pas que le fait des bibliothécaires, et qui a longtemps prévalu dans nos rapports avec notre environnement, pour des raisons essentiellement historiques^[1].

L'importance de cette évolution n'est pas toujours prise en compte dans les établissements à sa juste mesure : or, elle est une chance et un formidable levier pour les établissements, dans un contexte global où l'Internet vient profondément bouleverser la manière de produire, diffuser, valoriser l'information, et notamment l'information scientifique et pédagogique.

Parce que la gestion de l'information est le cœur même de leur métier, les bibliothécaires ont beaucoup à apporter à leurs établissements, pour peu qu'on leur en donne la possibilité.

C'est pourquoi l'ADBU essaie, à travers les événements qu'elle organise tout au long de l'année, d'associer les enseignants-chercheurs et les gouvernances aux problématiques de gestion de l'information dans le contexte du numérique, afin qu'enfin ils s'en emparent, comme c'est le cas dans les pays comparables. La journée sur le <u>TDM</u> que nous avons organisé en décembre 2016, ou celle sur les données de la recherche, à l'attention des VP recherche des universités, que nous orga-

Associer les
enseignantschercheurs et les
gouvernances aux
problématiques de gestion
de l'information

nisons le 21/11/2017 au <u>Mesri</u> en partenariat avec la <u>DGRI</u>, en sont des exemples.

Sur le front de l'appui à la réussite étudiante, la question de l'ouverture des bibliothèques nous occupe aussi beaucoup^[2].

Comment s'organise l'ADBU sur le sujet du TDM?

Nous faisons un très fort lobbying, et notamment via <u>Liber</u>, l'association européenne des bibliothèques de recherche. Liber a de très bons relais à Bruxelles, et Julien Roche, vice-président de l'AD-BU, faisait encore partie du board il y a peu. Il reste aujourd'hui chargé de mission sur ces questions.

Le dialogue entre le ministère de la culture et le Mesri a beaucoup progressé

Au niveau français, beaucoup a été fait en matière de pédagogie afin de sensibiliser le ministère de la culture, qui porte au niveau de l'UE les positions nationales concernant la propriété intellectuelle.

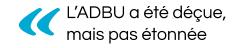
Les problématiques relatives à l'ESR, comme le TDM, sont souvent très éloignées des préoccupations de la rue de Valois, qui du coup émet parfois des préconisations portant involontairement des effets de bord catastrophiques pour la compétitivité internationale de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Fort heureusement, ces dernières années, le dialogue entre le ministère de la culture et le Mesri a beaucoup progressé : il est donc plus raisonnable aujourd'hui de penser que le combat engagé contre les excès des <u>GAFA</u> (dans l'ESR, nous avons les nôtres : Elsevier, Springer, Wiley, etc. ; c'est le même modèle économique), combat que nous soutenons, ne fasse pas des universités françaises et européennes des victimes collatérales.

Tout bouge très vite à Bruxelles actuellement sur ces questions et il est parfois difficile de dire précisément si les choses avancent dans le bon sens. Mais nous nous y employons.

Quelle a été votre réaction à la décision du Conseil d'État d'annuler le projet de décret sur le TDM [le 10/05/2017] ?

L'ADBU a été déçue, mais pas étonnée. La directive européenne actuelle est très claire : il y a une liste limitative d'exceptions, et nous avions mis en garde contre une rédaction de l'article de loi sur le TDM en matière d'exception.



Le combat s'est désormais déplacé à Bruxelles : il s'agit d'introduire le TDM comme une exception qui s'impose obligatoirement aux États membres dans le cadre de la révision en cours de la directive dite Copyright.

L'information scientifique produite aujourd'hui connaît un développement exponentiel, au point que les chercheurs se tournent régulièrement vers les bibliothécaires pour leur demander de les aider à lire, c'est-à-dire à parvenir à prendre connaissance rapidement et exhaustivement d'une littérature scientifique devenue pléthorique, et que, même en se limitant à leur champ d'expertise, pourtant de plus en plus étroit, ils ne parviennent plus à maîtriser. C'est pour cela que la question intéresse les spécialistes de la lecture et de la diffusion de l'information que nous sommes.

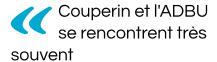
Le TDM, élément essentiel de la compétitivité de la recherche française

Pour Christophe Péralès, le TDM « est un élément essentiel de la compétitivité de notre recherche » :

- « c'est un outillage essentiel pour certains projets de recherche, mais pas tous, il est vrai;
- pour tous en revanche, une lecture algorithmiquement assistée, va devenir indispensable. »

Quelles sont les relations de l'ADBU avec Couperin ? Comment l'ADBU pèse-t-elle dans les négociations avec les éditeurs ?

Les relations sont excellentes, mais le rôle de l'ADBU et de Couperin sont très différents : l'ADBU est une association professionnelle dont l'action est clairement orientée aujourd'hui vers le lobbying et la fédération d'une communauté métier.



Couperin est pour sa part un des grands opérateurs nationaux de l'<u>IST</u>, aux côtés de l'<u>Abes</u> ou de l'<u>Inist</u>^[3]. Couperin pèse beaucoup dans le rapport de force avec les éditeurs - c'est le plus gros consortium de ce type en Europe - et a des suivis

très réguliers avec ses homologues européens, le Jisc en Grande-Bretagne ou le Surf aux Pays-Bas par exemple.

Couperin et l'ADBU se rencontrent très souvent, dans un cadre plus ou moins formel : réunions régulières des membres des deux Bureaux, points téléphoniques, comité de pilotage de la BSN, qui réunit le Mesri, Couperin, l'ADBU, Eprist (l'association des responsables IST des organismes de recherche), la <u>CPU</u> et des représentants des universités, des écoles et des organismes de recherche.

La BSN devient Comité science ouverte à partir du 01/01/2018

Le comité de pilotage de la BSN sera renommé Comité science ouverte à partir du 01/01/2018.

« Ceci est dû à la fois du fait de la refonte en cours de la structure de la BSN (beaucoup des objectifs qui lui avaient été fixés à l'origine ont en effet été atteints avec succès), et des orientations de plus en plus marquées, aussi bien au niveau européen que national, vers l'open science, dont témoigne par exemple le soutien recueilli par le récent appel de Jussieu. Toute la réflexion du Comité science ouverte, dans les mois à venir, sera de réfléchir à l'articulation entre la politique de bibliodiversité soutenue par les signataires de l'appel de Jussieu, et les négociations à conduire vis-à-vis des éditeurs Springer (dont le groupement de commandes national arrive à terme en décembre 2017) et Elsevier (décembre 2018) », détaille Christophe Péralès.

Comment les bibliothécaires se positionnent-ils sur l'ouverture des données de la recherche?

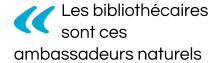
Nous les bibliothécaires ne sommes pas spécialistes des données, mais des métadonnées. Notre rôle n'est pas de produire des données - c'est le rôle du chercheur - ni de les stocker - c'est celui de l'informaticien -, mais de décrire de manière précise les jeux de données pour permettre leur archivage pérenne, garantir leur réutilisabilité, documenter leur contexte de production afin de permettre, le cas échéant, leur agrégation avec d'autres jeux de données produits ailleurs, etc. Tout cela doit être pensé très en amont, dès le démarrage du projet de recherche.

La question de la diffusion n'échappe pas à cet impératif : l'injonction politique vers l'open data doit être modulé dans le domaine de la recherche. Il n'est pas possible par exemple d'exposer, ou d'exposer tout de suite, des données produites ou collectées dans le cadre d'une recherche partenariale, si cette exposition menace des intérêts industriels ou un dépôt L'injonction politique vers l'open data doit être modulé dans le domaine de la recherche

de brevet ; ou bien, après une première publication, un chercheur peut avoir encore beaucoup à tirer de jeux de données dont la production lui aura souvent pris l'essentiel de son temps de recherche : il est alors légitime, dans le contexte de compétition scientifique parfois féroce que l'on connaît, que les données ne soient pas, ou pas encore exposées.

Cet élément-là du cycle de vie de la donnée doit également être géré, et articulé avec la nécessité d'un archivage pérenne excluant une diffusion immédiate, voire une diffusion tout court. C'est là que le bibliothécaire, par son expertise spécifique de gestionnaire de l'information, a une plus-value.

Faut-il instaurer des archives ouvertes locales ou nationales ? Quelle est la vision de l'ADBU ?



Les plateformes comme <u>HAL</u> ou Humanum font un très bon travail, mais l'existence de plateformes nationales ne fait pas tout. Il ne s'agit pas de créer un data center dans chaque université, car ce sont de gros équipements coûteux et énergi-

vores qu'il faut donc mutualiser. Mais si l'on veut que les chercheurs s'emparent des grandes plateformes nationales il faut qu'il y ait des sortes d'ambassadeurs dans les établissements. Les bibliothécaires sont ces ambassadeurs naturels. Aux plateformes nationales de s'appuyer sur la culture réseau de la profession pour fédérer ces énergies de manière efficace, comme ont su le faire l'Abes ou Couperin.

Sur un plan plus politique, il est légitime que des établissements autonomes disposent de la maîtrise des contenus qu'ils produisent, et de la politique de diffusion associée. En ce sens, il n'y a rien d'orthogonal entre le fait de disposer, dans les établissements, d'un outil local, et de permettre à des plateformes nationales d'en moissonner le contenu.

Ne pas opposer une approche nationale et locale de la question des archives ouvertes

Simplement, l'établissement aura le choix de ce qu'il laisse moissonner, de la manière avec laquelle cela sera référencé, ou des éventuels services qu'il veut développer en appui à sa base locale (génération de CV de chercheurs reprenant automatiquement la liste des publications déposées, liste des publications déposées par laboratoire, etc.).

Il n'y a pas à opposer aujourd'hui une approche nationale et locale de la question des archives ouvertes, mais à rendre leur articulation possible, ce qui passe par un pilotage réellement partagé, la capacité des plateformes nationales à dédoublonner ce qu'elles moissonnent en local, et le développement d'une culture réseau qui ne leur est pas naturelle.

Christophe Perales



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Association des directeurs et des personnels de direction des biblio- thèques universitaires et de la documentation Président	-	-
Université Paris 7 - Diderot Directeur des bibliothèques	Septembre 2015	Aujourd'hui
GIP bibliothèque universitaire des langues et civilisations Direction adjoint	Septembre 2013	Septembre 2015
Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines Directeur des bibliothèques et de l'information scientifique et technique	Février 2007	Août 2013

Fiche n° 14623, créée le 09/12/15 à 12:00 - MàJ le 22/11/17 à 17:30

Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation



- Président : Christophe Pérales ;
- Directeurs délégués : Alexandre Pailley et Delphine Dufour ;
- Nombre d'adhérents : environ 600 ;
- · Création: 1970.
- Missions:
- promouvoir et de développer la documentation et les bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche françaises dans l'économie du savoir et de l'information.
- offrir un espace de dialogue, de mutualisation, de veille et d'échange sur les bonnes pratiques, les évolutions et l'organisation nationale et internationale de l'information scientifique et technique.

Fiche n° 2320, créée le 26/08/14 à 02:32

[1] « Après la Révolution, et au moins jusqu'en 1968, il n'existait plus véritablement en France d'universités à proprement parler : ce qui primait, c'était une logique facultaire, avec un rattachement institutionnel très lâche à une entité, l'université, qui jouait un rôle de coordination et de mise en cohérence assez faible. En revanche, le système des bibliothèques universitaires était pour sa part très structuré (une par académie, desservant toutes les facultés du territoire), mais très centralisé : les deux mondes se sont largement ignorés pendant longtemps, contrairement à ce qui se passait à l'étranger. Les réformes successives qu'a connu le monde de l'enseignement supérieur dans le sillage de 1968 avec la réforme d'Edgar Faure, en 1985 avec les lois Savary, en 2007 avec la loi LRU, en 2013 avec la loi Fioraso, vont dans le sens, très heureux et très souhaitable, d'une intégration de la fonction documentaire aux fonctions d'enseignement et de recherche des universités », note Christophe Péralès.

[2] « Pas grand-chose n'a bougé depuis le rapport de Sylvie Robert [sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, publié en 2015], et c'est pour cela que la mission Orsenna a été mise en place, en juin 2016. Nous en attendons une politique plus ambitieuse et mieux dotée que ces dernières années, d'autant qu'ouvrir plus coûte relativement peu cher, comparativement à d'autres postes de dépenses. Mais il est vrai qu'il y faut tout de même des moyens, qui, quoique relativement modestes, doivent surtout être pérennes dans le temps ; quelques investissements, car les locaux ne sont pas toujours adaptés à des ouvertures tardives ou partielles ; et surtout un accompagnement réglementaire plus affirmé, car les dispositions actuelles restent excessivement muettes sur toute une série de questions très concrètes tenant aux compensations pour travail en horaires décalés, à la question de la pause dîner en soirée, au statut des contractuels étudiants, etc. On ne peut toujours se retrancher derrière l'autonomie des établissements : le cadre à adopter doit être conforme au Code du travail, et soutenable socialement pour les établissements, qui continuent à dépendre essentiellement des subsides publics pour leur fonctionnement. L'État doit donc ici jouer pleinement son rôle, notamment réglementaire, et assurer la pérennité des moyens, afin de permettre aux établissements de répondre à leur obligation de continuité de service », indique le président de l'ADBU.

[3] « Couperin est né grâce à la culture réseau chère aux bibliothécaires, qui a fait que très tôt les établissements se sont auto-organisés pour mutualiser les achats de ressources électroniques et peser dans les négociations. D'abord composé d'universités et d'écoles, Couperin a ensuite accueilli les organismes et la BNF, et fédère donc aujourd'hui très largement les acteurs concernés. Sa structure associative est originale dans ce paysage, mais ce n'est pas une association professionnelle au sens où l'on entend usuellement », retrace Christophe Péralès.

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »